



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ, TENUE À LA SALLE
WELLY-CYR DU CENTRE DONALD-THIBEAULT, LE MERCREDI, 21
NOVEMBRE 2018 À 19 H.**

Personne(s) présente(s) :

M. Serge Lestage, maire suppléant	président
M. Jean-Guy Carrier, conseiller	siège no 1
Mme Nancy Charpentier, conseillère	siège no 3
Mme Carole Jourdain, conseillère	siège no 5
Mme Line Larouche, conseillère	siège no 6

Frédéric Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Personne absente :

M. Magella St-Louis, conseiller	siège no 2
---------------------------------	------------

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le secrétaire-trésorier constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19h03.

43 personnes assistent à la séance

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 octobre 2018 et de la séance spéciale du 31 octobre 2018
3. CONSEIL MUNICIPAL
 - 3.1. Communication du maire suppléant;
 - 3.2. Confirmation de dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil;
 - 3.3. Nomination d'un maire suppléant de novembre 2018 au 31 octobre 2019
 - 3.4. Nomination des remplaçants au maire suppléants à la MRC de Manicouagan
 - 3.5. Horaire des séances du conseil pour l'année 2019
4. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 4.1. Dépôt de la correspondance
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1. Liste des comptes à payer
 - 5.2. Dépôt des résultats financiers comparatifs 2016-2017-2018
 - 5.3. Avis de motion règlement 2018-07 : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, TAXATION ET TARIFICATION pour l'année 2019
 - 5.4. Avis de motion règlement 2018-08 : Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire
 - 5.5. Avis de motion règlement 2018-10 : Règlement concernant la gestion contractuelle à la Municipalité de Baie-Trinité
 - 5.6. Renouvellement du bail avec la Caisse Desjardins de Port-Cartier
 - 5.7. Bail avec la Caisse Desjardins de Port-Cartier- remboursement d'un trop perçu
 - 5.8. Remplacement de la résolution numéro 2018-09-08
 - 5.9. Achat d'un terrain résiduel- 97 rue Poulin (érosion de la zone littorale)
 - 5.10. Vente d'un terrain résiduel- 97 rue Poulin (érosion de la zone littorale)



6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1.
7. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 7.1. Entente avec le propriétaire privé du 14 rue Petit-Mai pour circulation
 - 7.2. Avis de motion règlement 2018-09 concernant l'entretien des fossés municipaux
8. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1.
9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 9.1. Politique d'aide aux organismes à but non lucratif
 - 9.2. Demande d'aide financière à la Maison des Jeunes
 - 9.3. Demande de commandite pour la Guignolée 2018
10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1. Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme
 - 10.2. Demande de dérogation mineure : 9, route 138 est, Baie-Trinité
11. VARIA
 - 11.1. _____
 - 11.2. _____
 - 11.3. _____
12. PÉRIODE DE QUESTION
 - 12.1. _____
 - 12.2. _____
 - 12.3. _____
13. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-11-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par M. Serge Lestage,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Carrier

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-11-02 LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2018 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 31 OCTOBRE 2018

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2018 ainsi que de celui de la séance spéciale du 31 octobre 2018, au moins 24 heures avant la présente séance. Le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Line Larouche

QUE le procès- verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2018 ainsi que celui de la séance spéciale du 31 octobre 2018 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATION MAIRE SUPPLÉANT



2018-11-03 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux exigences de l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums* dans les municipalités, les membres du Conseil municipal déposent, séance tenante, leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires.

Le secrétaire-trésorier, M. Frédérick Lee, déclare avoir reçu toutes les déclarations des membres du Conseil de la Municipalité de Baie-Trinité.

2018-11-04 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT DE NOVEMBRE 2018 AU 31 OCTOBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Line Larouche

QUE M. Serge Lestage soit nommé maire suppléant de la Municipalité de Baie-Trinité pour la période allant de novembre 2018 au 31 octobre 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-11-05 NOMINATION DES REMPLAÇANT AU MAIRE SUPPLÉANT À LA MRC DE MANICOUAGAN

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Trinité ne possède pas de maire élu et que son représentant officiel à la MRC est le maire suppléant;

ATTENDU QUE le maire suppléant peut ne pas être disponible pour représenter la municipalité lors de rencontre et de réunion;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nancy Charpentier

QUE M. Magella Saint-Louis soit nommé premier remplaçant pour remplacer le maire suppléant et que M. Jean-Guy Carrier soit nommé deuxième remplaçant en cas d'incapacité de M. Saint-Louis d'effectuer le remplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-11-06 HORAIRE DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU QUE pour l'année 2019 les séances régulières du conseil de la Municipalité de Baie-Trinité se tiendront les deuxièmes mercredis de chaque mois.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Madame Carole Jourdain

QUE le calendrier suivant soit adopté par le Conseil municipal

2019

Mois	Jour	Date
JANVIER	Mercredi	9
FÉVRIER	Mercredi	13
MARS	Mercredi	13
AVRIL	Mercredi	10
MAI	Mercredi	8
JUIN	Mercredi	12
JUILLET	Mercredi	10
AOÛT	Mercredi	14
SEPTEMBRE	Mercredi	11
OCTOBRE	Mercredi	9
NOVEMBRE	Mercredi	13
DÉCEMBRE	Mercredi	11



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Ministère des Transports : Nous signifie que la municipalité a placé des panneaux pour le passage des VTT sans autorisations et demande de les enlever.

Club Fadoq de Baie-Trinité : Sollicite une rencontre avec le Conseil municipal afin d'effectuer le suivi de différents dossiers.

11 Les propriétaires du chemin de l'Anse aux bouleaux : Demande la verbalisation du chemin menant à leurs propriétés.

MRC de Manicouagan : Nous transmet les quotients de taxations à taux varié en date du 1^{er} janvier 2019

Société Historique de la Côte-Nord : Nous informe qu'elle prendra des mesures pour rapatrier le canon prêté au Centre des naufrages du Saint-Laurent.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : (Avec lecture à l'audience) Nous transmet des constats de non-conformité aux dispositions légales et réglementaires relatives à la gestion contractuelle pour le projet de mise aux normes d'eau potable.

2018-11-07 LISTE DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 21 novembre 2018 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Carrier

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 21 novembre 2018, au montant de 135 992.34\$ et d'autoriser le paiement;

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2018-11-08 DÉPÔTS DES RÉSULTATS FINANCIERS COMPARATIFS 2016-2017-2018

Le secrétaire-trésorier dépose les états financiers exigés en vertu de l'article 176.4 du Code Municipal.

REVENUS				
	Nov-18	Budget 2018	2017	2016
Taxes	635 311.00 \$	630 242.00 \$	600 388.00 \$	643 468.00 \$
Tenant lieu de taxes	90 613.00 \$	161 145.00 \$	121 507.00 \$	127 730.00 \$
Transferts	758 267.00 \$	805 146.00 \$	787 526.00 \$	294 878.00 \$
Services rendus	108 985.00 \$	55 918.00 \$	177 480.00 \$	110 094.00 \$
Imposition de droits	20 730.00 \$	20 250.00 \$	20 694.00 \$	24 949.00 \$
Autres	0.00 \$	0.00 \$	39 377.00 \$	58 337.00 \$
Totaux	1 613 906.00 \$	1 672 701.00 \$	1 746 972.00 \$	1 259 456.00 \$
CHARGES				
	Nov-18	Budget 2018	2017	2016
Administration générale	417 933.00 \$	410 398.00 \$	368 273.00 \$	576 223.00 \$
Sécurité publique	67 007.00 \$	79 056.00 \$	33 317.00 \$	44 234.00 \$
Transport	200 115.00 \$	254 275.00 \$	321 631.00 \$	308 355.00 \$
Hygiène du milieu	143 738.00 \$	154 127.00 \$	368 857.00 \$	411 695.00 \$
Urbanisme et dév.	16 566.00 \$	33 454.00 \$	35 752.00 \$	50 076.00 \$
Loisirs et culture	18 988.00 \$	53 130.00 \$	99 264.00 \$	96 301.00 \$
Frais de financement	81 593.00 \$	139 295.00 \$	163 991.00 \$	185 336.00 \$
Totaux	945 940.00 \$	1 123 735.00 \$	1 391 085.00 \$	1 672 220.00 \$

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2018-07 PORTANT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, TAXATION ET TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2019

Madame Carole Jourdain donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le règlement « Règlement 2018-07 portant sur les prévisions budgétaires, taxation et tarification pour l'année 2019 » sera adopté. Le projet de règlement sera adopté à une séance ultérieure.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2018-08 PORTANT SUR LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

Madame Nancy Charpentier donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le règlement « Règlement 2018-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire » sera adopté. Le projet de règlement sera adopté à une séance ultérieure.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2018-10 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE À LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ

Madame Line Larouche donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le règlement « Règlement 2018-10 concernant la gestion contractuelle à la Municipalité de Baie-Trinité » sera adopté. Une copie du projet de règlement est en annexe de ce procès-verbal.



2018-11-09 RENOUELEMENT DU BAIL AVEC LA CAISSE DESJARDINS DE PORT-CARTIER

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins de Port-Cartier loue à la Municipalité de Baie-Trinité un espace de service dans le Centre Donald-Thibault;

ATTENDU QUE le bail se terminait le 31 octobre 2018;

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins de Port-Cartier propose de louer pour un bail d'un an, soit du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019 les mêmes espaces et ce aux mêmes conditions;

ATTENDU QUE le prix offert est de 10,20\$ du pied carré;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Line Larouche

D'accepter la proposition de location de la Caisse Desjardins de Port-Cartier au coût de 10,20\$ du pied carré pour une période allant du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019;

QUE le directeur général M. Frédérick Lee soit mandaté pour signer le bail ainsi que tout autre document nécessaire;

ADDOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-11-10 BAIL AVEC LA CAISSE DESJARDINS DE PORT-CARTIER-REMBOURSEMENT D'UN TROP PERÇU

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Trinité a facturé des taxes sur le prix de location des espaces qu'elle loue à la Caisse Desjardins de Port-Cartier alors qu'elle ne pouvait le faire car elle ne détenait pas de numéros d'enregistrement permettant de charger les taxes;

ATTENDU QUE les taxes facturées en trop datent depuis le 1^{er} avril 2013;

ATTENDU QUE la nécessité de verser à la Caisse Desjardins de Port-Cartier les trop-perçus du 1^{er} septembre 2015 au 1^{er} septembre 2018

ATTENDU QU'il y a un délai de prescription de trois ans afin de rembourser la Caisse Desjardins de Port-Cartier;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Carrier

DE rembourser la Caisse Desjardins de Port-Cartier d'un montant de 3 296.79\$ pour la période visée du 1^{er} septembre 2015 au 1^{er} septembre 2018;

DE demander quittance de cette dette auprès de la Caisse Desjardins de Port-Cartier.

ADDOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-11-11 REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION 2018-09-08

ATTENDU QUE la résolution 2018-09-08 contient des erreurs techniques;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer son contenu par le texte suivant :

CONSIDÉRANT la proposition reçue de M Michel Paquet en date du 6 juillet 2018 signifiant vouloir se porter acquéreur du lot B-1-2 et une partie du lot B-1-4-1, lesquels appartiennent à la Municipalité du Village de Baie-Trinité;



CONSIDÉRANT que ces lot et partie de lot sont contiguës à la propriété de M. Paquet et qu'il est avantageux pour la municipalité de s'en départir ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Carrier

Déclarer que le lot B-1-2 et une partie du lot B-1-4-1 ne font partie du domaine public de la Municipalité;

D'autoriser la vente aux conditions suivantes:

QUE l'aliénation se fasse à titre onéreux, au prix de l'évaluation municipale;

QUE les honoraires des services professionnels d'arpentage et de frais notariés et tous autres frais découlant de la transaction à venir soient à la pleine et entière charge de l'acquéreur, M. Michel Paquet;

QUE la Municipalité se réserve le droit à perpétuité, de se prévaloir d'une servitude en sa faveur pour y installer des services d'utilité publique tel aqueduc, égout ou réseau pluvial, et que cette réserve soit inscrite à l'acte notarié à intervenir entre les parties;

QU'une copie authentique d'un certificat de bornage soit remise sans frais à la Municipalité dans les trente jours de la signature de l'acte.

Il est aussi résolu d'abroger à toutes fins de droit la résolution numéro 2018-07-08.

ADDOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-11-12 ACHAT D'UN TERRAIN RÉSIDUEL SITUÉ AU 97 RUE POULIN (ÉROSION DE LA ZONE LITTORALE)

Le maire suppléant M. Serge Lestage déclare son intérêt et se retire des délibérations.

CONSIDÉRANT qu'en vertu des paramètres établis par le Cadre pour la prévention de sinistres du ministère de la Sécurité publique (MSP), les citoyens ayant été touchés par l'érosion de la zone littorale de la rue Poulin à la suite de la tempête du 30 décembre 2016, étaient invités à opter pour l'obtention d'une allocation de départ ou pour le déplacement de leur résidence;

CONSIDÉRANT que les indemnités sont conditionnelles à l'engagement de la Municipalité de Baie-Trinité à acquérir les terrains résiduels, puis à modifier le règlement de zonage de façon à interdire toute construction ou infrastructure sur ces terrains;

CONSIDÉRANT l'acquisition par voie d'acquisition de gré à gré de la propriété résidentielle en imminence située au 97 de la rue Poulin à Baie-Trinité matricule: 1873-76-2790-0-000-0000 ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Charpentier

DE mandater l'étude Mélanie Boulay notaire Inc. pour la préparation et la rédaction d'un acte d'acquisition d'une propriété située au 97 rue Poulin à Baie-Trinité, à intervenir entre le propriétaire, M. Pierre-Olivier Huard et la municipalité de Baie-Trinité;

QUE les frais des services professionnels de toutes natures découlant des transactions, actes et autres frais, soient assumés en totalité par M. Pierre-Olivier Huard;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FL SC



2018-11-13 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDUEL SITUÉ AU 97 RUE POULIN

Le maire suppléant M. Serge Lestage déclare son intérêt et se retire des délibérations.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Baie-Trinité désire vendre le terrain résidentiel situé au 97 rue Poulin à Baie-Trinité et ce, sans garantie légale et aux risques et périls de l'acquéreur;

CONSIDÉRANT que ce terrain est non construisible et soumis à des contraintes majeures en nature de sécurité, du à l'érosion des berges;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de Mme Lyette Toupin en date du 29 août 2018 signifiant vouloir se porter acquéreur de ladite propriété laquelle fait état d'une acquisition sans garantie légale et au risque et péril de l'acheteur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Line Larouche

D'accepter l'offre de Mme Lyette Toupin en date du 29 août 2018, ladite offre étant de faire l'acquisition pour le prix de l'évaluation municipale du terrain situé au 97 rue Poulin Baie Trinité, matricule: 1873-76-2790-0-000-0000, ladite évaluation s'établissant à 4 500\$, tel que réalisée par le service de l'évaluation de la MRC Manicouagan, le tout étant entendu qu'il s'agit d'une vente conclue à des conditions non préférentielles et selon la juste valeur marchande des lieux contenu de leur état et situation;

DE mandater l'étude Mélanie Boulay notaire Inc. pour la préparation et la rédaction de l'acte de vente de la propriété située au 97rue Poulin à Baie-Trinité, à intervenir entre la Municipalité de Baie-Trinité et l'acheteur Mme Lyette Toupin;

QUE cette vente est conditionnelle à l'engagement de l'acheteur à ne pas construire de bâtiment servant à des fins d'habitation ou d'y raccorder des services publics;

QUE les frais des services professionnels de toutes natures découlant des transactions, actes et autres frais, soient assumés en totalité par Mme Lyette Toupin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-11-14 ENTENTE AVEC LE PROPRIÉTAIRE PRIVÉ DU 14 RUE PETIT-MAI POUR CIRCULATION

M. Serge Lestage est de retour dans les délibérations

ATTENDU QUE lors d'opération de déneigement et de cueillette des ordures les véhicules doivent utiliser un espace afin de faire demi-tour;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Jourdain

QUE la Municipalité de Baie-Trinité mandate son directeur général pour établir un protocole avec le propriétaire du 14 rue Petit-Mai afin que les véhicules de services puissent y faire demi-tour facilitant, ainsi leurs opérations et la sécurité;

QUE la Municipalité de Baie-Trinité autorise le directeur général à signer ce protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-11-15 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2018-09 CONCERNANT L'ENTRETIEN DES FOSSÉS MUNICIPAUX

Madame Nancy Charpentier donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le règlement « Règlement 2018-09 concernant l'entretien des fossés municipaux »



sera adopté. Une copie du projet de règlement sera déposée lors d'une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-11-16 POLITIQUE D'AIDE AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

ATTENDU QUE plusieurs organismes œuvrent sur le territoire de la municipalité de Baie-Trinité afin d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE pour être en mesure de bien mener leurs opérations ces organisations ont divers besoins pour lesquels ils sollicitent la Municipalité de Baie-Trinité;

ATTENDU QU'il y a lieu de bien encadrer les formes d'aides offertes par la municipalité et de déterminer les types de soutien offerts aux organismes;

ATTENDU QU'une copie de la politique est en annexe de ce procès-verbal et que le conseil municipal en a pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Charpentier

QUE la version 1 de la « Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif » de la Municipalité de Baie-Trinité soit adopté;

QUE cette politique entre en vigueur à partir du 21 novembre 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-11-17 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DES JEUNES

ATTENDU QUE la Maison des jeunes « L'Authentique » de Baie-Trinité organise une activité de Noël le 16 décembre à la salle Willie-Cyr du Centre Donald-Thibault pour 28 enfants de notre communauté;

ATTENDU QUE la Maison des jeunes « L'Authentique » de Baie-Trinité sollicite la municipalité afin de contribuer financièrement à l'achat de cadeau pour les enfants;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Line Larouche

QUE la Municipalité de Baie-Trinité accepte de contribuer financièrement à l'événement en offrant 560\$ avant taxes pour l'achat des présents pour les enfants;

QUE les achats soient effectués par un représentant désigné de la municipalité avec une carte de crédit de l'organisation municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-11-18 DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA GUIGNOLÉE 2018

ATTENDU QUE le jeudi 6 décembre aura lieu partout au Québec la « Guignolée des médias » afin de récolter des sommes et des denrées pour les plus démunis;

ATTENDU QUE dans la Municipalité de Baie-Trinité, des bénévoles contribuent à la cause en organisant aussi une collecte de fonds et de denrées;



ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Trinité est sollicitée pour s'impliquer financièrement dans l'événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Jourdain

QUE la Municipalité de Baie-Trinité accepte de contribuer financièrement à l'événement en offrant 450 \$ avant taxes pour l'achat de bons alimentaire pour les plus démunis;

QUE les achats soient effectués par un représentant désigné de la municipalité avec une carte de crédit de l'organisation municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-11-19 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

ATTENDU QUE le Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) s'est réuni le 24 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Guy Carrier

D'accepter le dépôt du procès-verbal du CCU

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-11-20 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 9 ROUTE 138 EST, BAIE-TRINITÉ

ATTENDU QUE Madame Joanne Jourdain demande une dérogation mineure portant sur la surface minimum d'un chalet;

ATTENDU QUE l'article 5.2.2 du règlement de zonage demande un minimum de 65 mètres carrés pour la construction d'un bâtiment à un étage;

ATTENDU QUE lors de la construction du bâtiment, Madame Jourdain n'a pas été informée de cette obligation;

ATTENDU QUE le bâtiment possède une surface de 57,9 mètres²;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) recommande d'accepter la dérogation mineure # 2018-01 de Madame Joanne Jourdain;

ATTENDU QUE la demande ne cause pas un préjudice sérieux au requérant et que celle-ci ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Charpentier

D'accepter la demande de dérogation mineure # 2018-01 pour le 9 route 138 Est à Baie-Trinité.

ADDOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gilles Dubuc : Demande si par rapport à la lettre du MAMH cité à la rubrique correspondance de ce PV, s'il y a eu des pénalités financières;

FL SC



Madame Anne Poulin : Demande des questions sur les numéros de taxes de la municipalité. Demande si la municipalité désire en obtenir dans le futur.

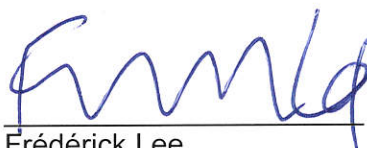
2018-11-21 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Line Larouche

DE lever l'assemblée il est 19h58



Serge Lestage
Maire suppléant



Frédérick Lee
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.



Serge Lestage Maire suppléant